



Le Pass'Partout



Sommaire

ÉDITORIAL.....	p. 2
LE MOT DU MAIRE	p. 3
LA VIE COMMUNALE	
Photos événements.....	p. 4
Informations municipales.....	p. 5 à 10
Médiathèque municipale	p. 11
La vie de l'école	p. 12-13
LA VIE PRATIQUE	
Notre vie quotidienne	p. 14
Adresses et numéros utiles	p. 15-16
Documents administratifs.....	p. 17-18
LA VIE ASSOCIATIVE	
Les associations.....	p. 19
Le comité des fêtes.....	p.20
La vie des sections	p. 21
Le Sou des écoles.....	p. 22
Club de Gym, Club de l'amitié.....	p. 23
Club Photo.....	p. 24
Club Canin.....	p. 25
LA VIE INTERCOMMUNALE	
Le Centre Social « Les 4 vents »	p. 26-27
Les Arpelauds	p. 28
Chorale «Alors on chante»	p. 29
La Sanne Foot.....	p. 29
Tennis Club de la Sanne.....	p. 30
Le SASS.....	p. 31
EBER Communauté de Communes	p. 32-33
La charte forestière.....	p. 34
LA VIE PAROISSIALE	p. 35

AVIS AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

Nous vous invitons à nous proposer des photos que vous aurez réalisées courant 2021 sur la commune, pour les pages de couverture et les illustrations du bulletin 2022. Paysages, lieux insolites, manifestations, événements particuliers.....
Bonne chasse aux images !

Directeur de publication :

Luc SATRE

Commission de rédaction / communication :

Hervé GUIGUES, Cécile QUENTEL,
Josiane PELLAT, Sandrine SERVONNAT.

Contact :

Josiane PELLAT (Adjointe à la communication)

Crédit photos :

Michèle Bonningue, Monique Juillet, Nicolle Servant
membres du Club photo de Ville sous Anjou.

Marius Jouffrey, Cécile Quentel, Mairie, Centre Social « Les 4 vents », La Sanne Tennis, Les Arpelauds, Département de l'Isère.

Remerciements :

A toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce bulletin, aux annonceurs.

Conception - Impression :

Imprimerie DUPUIS - Salaise sur Sanne



Les cigognes font une halte à Ville sous Anjou

Le mot du Maire

CHERS TERREBASSAIRES,

Lors de la parution du dernier « Pass'Partout » personne n'envisageait ce qu'allait nous réserver l'année 2020.

Depuis un an, nous avons dû nous résigner à nous renfermer sur nous même, à nous isoler et à annuler tous les moments de convivialité qui sont le fondement de notre vie quotidienne.

Les efforts que nous avons tous consentis et ceux qui sont encore d'actualité devraient nous permettre de retrouver à nouveau une vie normale dans les semaines à venir. C'est le vœu que je formule pour tous.

Durant cette pandémie, nombreux sont ceux qui ont rencontré des difficultés de vie, qui ont été touchés par la maladie ou connu des décès familiaux. Mes pensées vont à vous tous.

Les manifestations familiales et publiques (présentation des vœux du maire, repas des aînés, activité des associations...) ont dû être annulées. Nous n'avons pu vous présenter la nouvelle équipe municipale élue il y a un an pour assurer la continuité de gestion de la commune. Cependant, malgré les contraintes réglementaires, celle-ci s'investit avec conviction dans les projets pour préparer l'avenir. Merci aux agents communaux pour leurs adaptations aux difficultés de la situation et leur engagement.

Dans les pages suivantes vous trouverez les principales informations communales concernant les réalisations

2020 et les projets 2021. La sécurisation du carrefour, le renforcement et l'amélioration esthétique du réseau électrique et téléphonique à Poncin sont terminés.

Les travaux d'extension des locaux techniques et la construction d'un auvent sur la place de la mairie, l'étude du devenir des anciennes écoles, la création d'une aire de loisirs (city stade, aire de jeux pour enfants), poursuite de la révision du PLU, sont les principaux projets municipaux pour 2021.

Nous espérons que la vie associative pourra également reprendre rapidement dans des conditions optimum, afin de vous proposer leurs activités et leurs animations.

Le printemps étant de retour, je vous souhaite plein de courage et d'espoir pour poursuivre cette année 2021.



Luc SATRE, Maire



La vie communale

Quelques événements...



Equipe Municipale élue en mars 2020



Spectacle " Petites noces de Figaro "
avec les Musiciens du Louvre



Marché de la courge

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars 2020, la liste conduite par M. Luc SATRE a été élue, le nouveau conseil municipal a été installé le 27 mai 2020. Les membres du nouveau conseil municipal sont :

M. Luc SATRE	Maire	Grange Neuve
M. Henri THIVOLLE	1 ^{er} adjoint	Lampon
M ^{me} Josiane PELLAT	2 ^{ème} adjointe	Les Baudes
M. Yves LAFUMAS	3 ^{ème} adjoint	Ville
M ^{me} Cécile QUENTEL		Le Village
M ^{me} Eliane KHELIFI		Les Combes
M. Hervé GUIGUES		Grange Neuve
M ^{me} Sandrine SERVONNAT		Les Eynauds
M. Sébastien GOYET		Le Village
M ^{me} Gilianne GROS		Les Sables
M. Jacky LAURAND		Macabiou
M ^{me} Sophie HITIER		Les Baudes
M. Virgile MONCHAUX		Grange Neuve
M ^{me} Nathalie MORAND		Poncin
M. Manuel TELMON		Le Pilon

M. Luc SATRE est élu conseiller communautaire à la Communauté de Communes, Entre Bièvre et Rhône, Mme Josiane PELLAT est élue suppléante.

Différentes commissions communales ont été constituées. Le choix de l'équipe municipale est de limiter le nombre de commissions et d'adopter plutôt un fonctionnement de réunions de travail sur des thématiques. Tous les élus sont invités à participer à celles-ci, avec une possible invitation de personnes extérieures au conseil.

Les conseillers municipaux représentent la commune dans les différentes commissions communautaires d'EBER ainsi que dans les Syndicats ou instances auxquels la commune de Ville sous Anjou adhère.

Le budget primitif 2020 a été voté le 22 juin. Des finances saines permettront de financer sans recours au crédit les travaux programmés : l'agrandissement des locaux techniques et le prolongement d'une ombrière devant la salle de Terrebasse.

Il sera possible d'envisager de nouveaux investissements, tout en étant prudent car le crédit consécutif à la construction de l'école (environ 100 000 € par an) ne sera échu que début 2025 et les principales recettes que sont les impôts et les taxes, ainsi que les dotations, ne sont pas forcément pérennes. L'accent est mis sur le fait que les nouveaux investissements ne doivent pas générer des frais de fonctionnement déraisonnables.

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE ET DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le carrefour Poncin :

Reconnu dangereux depuis de nombreuses années, ce carrefour a fait l'objet d'une reconfiguration. A l'occasion de cette opération de nombreux travaux annexes ont été réalisés.

▲ Programme voirie :

Le conseil départemental était maître d'ouvrage du projet. Après les négociations pour l'achat du terrain nécessaire à sa réalisation, l'ordre de service aux entreprises a été donné au mois d'août 2020.

L'objectif principal était de couper le visuel de ligne droite sur la liaison Auberives / Ville sous Anjou, de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils sont en agglomération (création de trottoirs, passage surélevé, limitation de vitesse,...). Le régime de priorité à droite a été proposé par les services départementaux comme le plus adapté. Souhaitons qu'il soit respecté.



Informations municipales

La mise en service de la voirie s'est effectuée fin février, espérons que l'investissement assure la sécurité des usagers de ce carrefour.

La sécurisation de l'accès du chemin de la Sanne a également été réalisée dans cette opération de voirie. Dans le même temps, le carrefour sud de ce chemin (carrefour Reynaud) a été aménagé.

▲ Réseaux humides :

Ces travaux ont été l'occasion de fiabiliser les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées du quartier.

▲ Réseaux secs :

La commune a également réalisé la sécurisation, le renforcement et l'enfouissement des réseaux électriques (HT et BT).

Le transformateur a été changé (plus puissant et plus esthétique), et les réseaux téléphoniques ont été enfouis.

L'éclairage public a également été renforcé et modernisé avec des projecteurs LED (économies d'énergie).



La voirie communale :

A l'automne dernier, les membres du Conseil Municipal ont travaillé sur « la voirie communale » en dressant un état des lieux et des problématiques rencontrées sur certains secteurs. Une liste détaillée a été transmise à la CC EBER, gestionnaire de la voirie, le 12 octobre 2020.



Nous avons listé les différentes problématiques concernant :

- ▲ l'entretien de la voirie communale,
- ▲ la sécurisation de certains axes (ex : chemin de la Sanne)
- ▲ les problèmes de visibilité et aménagement de trottoirs (ex : route des Combes)
- ▲ l'élargissement de chaussée (ex : croisement Lampon / la Madone)
- ▲ la remise en état de certaines chaussées (ex : route de Terrebasse, problématique soulevée concernant les racines des arbres qui déforment la chaussée).

Déploiement de la fibre :

Le déploiement de la fibre est de la compétence du Conseil Départemental. Au cours du dernier trimestre de 2020, la Société ERT Technologies a été mandatée pour réaliser les études et les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune.

Ces travaux ont été suspendus pour une durée d'au moins six mois, afin de faire face à de nombreux dysfonctionnements sur les nouveaux réseaux déjà installés, ainsi que sur l'identification des habitations.

Nous attirons l'attention des habitants sur le fait qu'il est essentiel que les habitations soient identifiées et que les adresses soient correctes pour permettre leur futur raccordement.

Travaux à l'école :

Les portes en bois des classes qui présentent des faiblesses, seront remplacées par des portes en aluminium. Une demande de subvention a été faite auprès la Région, dans le cadre du plan de relance, pour financer cette opération dont le montant est de 23 328 € HT.

Pendant les vacances de février, des travaux d'aménagement de la cuisine de la cantine ont été réalisés (installation d'un nouveau four et d'un nouveau lave-vaisselle). Le montant des travaux est de 10 500 € HT, nous attendons également une subvention de la Région.

Un purificateur d'air pour équiper la salle de restauration a également été acheté dans le cadre des moyens de lutte contre la Covid-19 (financement région).



Travaux en cours de réalisation :

L'extension des locaux techniques de la commune ainsi que la réalisation d'un auvent sur la place de la mairie auraient dû débuter courant 2020, mais la situation sanitaire a fortement perturbé l'avancée du dossier pour lancer l'appel d'offres. Les démarches ont abouti, les travaux sont confiés à l'entreprise Normand TP et aux Charpentiers de Sonnay.

Le montant des travaux, hors menuiseries, est de 70 000 € HT, une subvention de l'Etat de 14 000 € a été accordée et une demande est en cours d'instruction auprès de la Région.

DES PROJETS A L'ETUDE

Réhabilitation ancienne école/mairie :

En 2019, l'équipe municipale avait relancé la réflexion sur la réhabilitation de l'ancienne école/mairie de la rue Emile Romanet. Un cabinet d'architectes avait fait différentes propositions d'aménagements de ces bâtiments en logements avec une problématique sur les places de stationnement à situer par rapport à cet ensemble bâti.

A la demande des Architectes des Bâtiments de France, il s'avère indispensable d'avoir un diagnostic complet des bâtiments et des espaces extérieurs comportant un état des lieux historique, patrimonial, architectural, sanitaire, structurel, technique, réglementaire, normative et économique, ainsi qu'une faisabilité réactualisée du projet.



La Mairie s'est rapprochée du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour établir un cahier des charges afin d'effectuer cette mission de maîtrise d'œuvre introduite par un diagnostic patrimonial. Le lancement de la consultation s'est fait en février, d'ici fin avril le marché sera attribué.

Le city-stade

Le projet de city stade est à l'étude. Des devis sont en cours et une réflexion sur le lieu d'implantation est menée.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) a été validé. Notre PLU doit donc être en conformité avec celui-ci. C'est ce qui a nécessité pour la commune de réviser son PLU.

La communauté de communes ayant depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence PLU, c'est donc elle qui est maître d'ouvrage de cette modification.

Malgré le contexte, les services de la Communauté de Communes EBER, le cabinet Folia et la Mairie continuent d'avancer sur le dossier du PLU. Cependant, nous ne pouvons pas organiser de réunion publique pour vous présenter le plan de zonage, ce qui retarde la procédure. (Il était prévu une première étape administrative au mois de décembre 2020, qui n'a pas pu avoir lieu).

En 2020, la carte des aléas a été réalisée et présentée en Conseil Municipal. Il s'agit d'un document indépendant

du PLU qui doit déjà être pris en compte sans attendre l'approbation du PLU. Elle sera aussi intégrée au plan de zonage du PLU. Elle permet d'identifier des aléas tels que le ruissellement de versant, les glissements de terrain, ... avec différents niveaux de risques. A chaque aléa et à chaque risque, une réglementation spécifique s'applique.

En attendant, une exposition sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est organisée à la mairie. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à laisser vos questions sur le registre à disposition.

Nous reviendrons vers vous dès que possible, pour vous présenter le plan de zonage au cours d'une réunion publique. Cette réunion sera l'occasion de vous expliquer les évolutions pour les années à venir.

AGIR POUR NOTRE ECOLE

L'école de Terrebasse a eu une fermeture de classe à la rentrée 2017, malheureusement depuis nous n'avons pas de hausse significative d'effectif, bien au contraire. Pour la rentrée 2021 nous savons que 17 élèves de CM2 quitteront l'école pour le collège. Les nouveaux inscrits permettront-ils le maintien des 3 classes ?

La mairie a fait une enquête auprès des familles pour connaître leurs avis sur les services que la commune met en œuvre à l'école (accueil périscolaire, cantine, transport scolaire). Environ 50 % des familles ont participé à cette enquête, nous les remercions pour leur implication. L'analyse des réponses a conduit le Conseil Municipal à prendre des décisions sur des actions à engager pour répondre à certaines attentes des familles.

Nous savons que des enfants de notre commune ne fréquentent pas l'école de leur village, nous comptons sur le soutien de toutes les familles pour que notre école puisse vivre avec les enfants de Ville sous Anjou.

A la suite du premier conseil d'école de novembre 2020, les parents délégués, les enseignantes et des élus, ont constitué une commission « Agir pour notre école » afin de travailler ensemble pour relancer l'attractivité de l'école, pour éviter toute fermeture de classe.

Pour ce faire plusieurs actions sont engagées : les enseignantes ont fait réaliser à leurs élèves un journal, dans lequel ils expliquent ce qui se passe dans leur école, à l'initiative des parents délégués, deux temps de rencontre pour échanger à propos de l'école sont proposés entre différentes périodes de vacances scolaires, les parents peuvent discuter avec une enseignante, un délégué parent, un élu.

La Mairie a préparé un « **Livret accueil enfance** » (**ce livret est inséré au milieu du bulletin pour être détaché si besoin**) qui présente tout ce qui est proposé dans le domaine de l'enfance sur la commune et sur le centre social « Les 4 vents ».



DETTINGER G.
06 03 59 71 38

*Récupérateur Ferraille, Métaux
Démolition
Pose de bennes de différents volumes
pour Gravats - Végétaux
Objets encombrants etc..*

*Route de Meuilles
38550 Cheyssieu*

Tél : 04 74 84 06 75

LE PERSONNEL COMMUNAL

La situation sanitaire que nous subissons depuis maintenant un an, a imposé ses règles dans le travail de nos agents communaux. Pendant le confinement du printemps 2020, alors que toutes les écoles étaient fermées, certaines devaient toutefois accueillir les enfants des parents ayant une profession prioritaire. C'est ainsi que deux de nos agents de l'école sont intervenues sur l'école à St Romain de Surieu pour être auprès des enfants de St Romain - La Chapelle et Ville sous Anjou pendant le temps de cantine et à l'accueil périscolaire du soir.

Cette crise mobilise beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en place des dispositifs afin que les règles sanitaires soient respectées partout et par tous, en particulier à l'école où le protocole est exigeant. Tous nos agents font preuve de disponibilité et d'efficacité.

Merci à eux pour leur investissement, en particulier pendant cette période difficile.



Photo des agents de l'école de gauche à droite :

Martine SERVANT (service cantine)

Pauline PERGER (Atsem, service cantine)

Charlène MARTINIER (gestion cantine, entretien des locaux)

Cécile TIMPANO (service cantine, entretien des locaux, service car)

LES FINANCES COMMUNALES ANNEE 2020

Taux d'imposition 2020 :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2020, les taux d'imposition 2020 ont été votés. Malgré une baisse constante des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal n'a pas modifié les taux d'imposition :

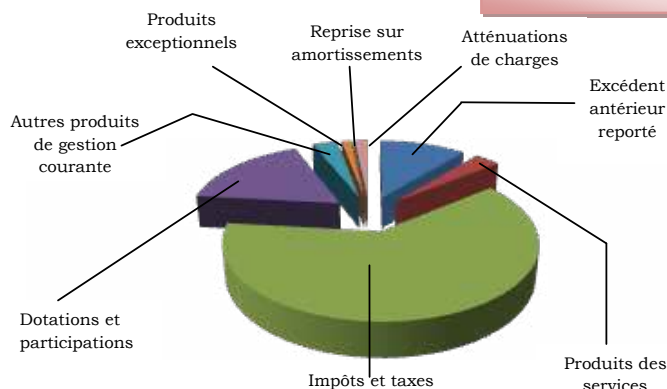
-Taxe d'Habitation :	10,76 %
-Taxe Foncière Bâti :	17,75 %
-Taxe Foncière Non Bâti :	48,05 %

La vie communale

Les finances communales

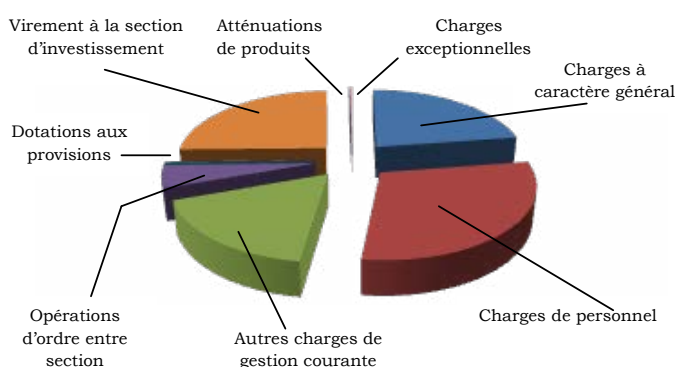
Année 2020

FONCTIONNEMENT



Recettes

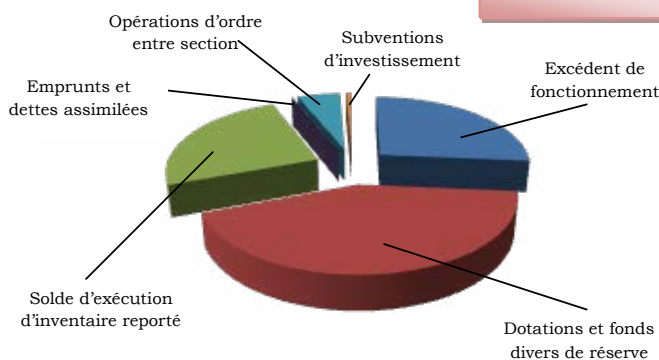
Excédent antérieur reporté	100 355,00 €
Produits des services	29 614,70 €
Impôts et taxes	570 292,00 €
Dotations et participations	156 483,34 €
Autres produits de gestion courante	28 924,42 €
Produits exceptionnels	10 808,50 €
Reprise sur amortissement	848,00 €
Atténuations de charges	15 302,45 €
TOTAL	912 628,41 €



Dépenses

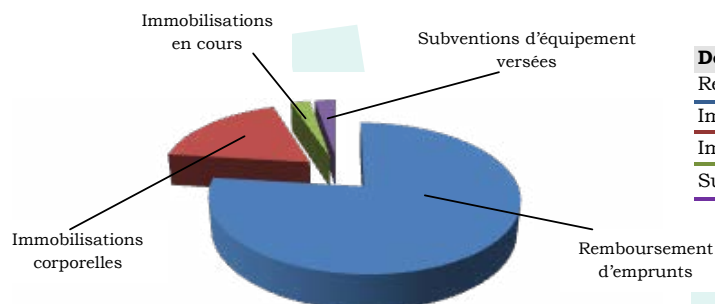
Charges à caractère général	171 295,97 €
Charges de personnel	223 480,23 €
Autres charges de gestion courante	132 065,71 €
Opération d'ordre entre section	38 462,39 €
Dotations aux provisions	861,00 €
Virement à la section investissement	189 000,00 €
Atténuations de produits	1 244,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €
TOTAL	757 909,30 €

INVESTISSEMENT



Recettes

Excédent de fonctionnement	189 000,00 €
Dotations et fonds divers de réserve	306 335,39 €
Solde d'exécution reporté	176 307,00 €
Emprunts et dettes assimilées	612,00 €
Opérations d'ordre en section	38 462,39 €
Subventions d'investissement	5 000,00 €
TOTAL	715 716,78 €



Dépenses

Remboursement d'emprunts	113 498,25 €
Immobilisations corporelles	26 548,60 €
Immobilisations en cours	3 584,47 €
Subventions d'équipement versées	3 932,48 €
TOTAL	147 563,80 €

Bilan des crédits en cours :

Groupe scolaire :

Emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 443 732 € - Annuités d'environ 102 600 €/an jusqu'en 2025 - Actuellement à un taux de 0,00%

Tracteur + équipements :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 20 960 € - Annuités de 10 480 €/an jusqu'en 2022 - A un taux de 0 %

La Médiathèque

Malgré les contraintes sanitaires imposées par la survenue du coronavirus en début d'année dernière, les bénévoles de la médiathèque ont assuré des prêts pendant la période de fermeture sous forme de drive et dès que ça été possible en prêts directs avec des règles sanitaires rigoureuses : mise en quarantaine des livres, DVD et CD, désinfection des mains à l'entrée et port du masque obligatoire ; ces règles sont toujours en vigueur.

L'offre de lecture s'est élargie avec l'entrée dans le réseau de 12 médiathèques supplémentaires (celles du territoire de Beaurepaire et la médiathèque de Salaise sur Sanne) soit 22 médiathèques. En septembre, la médiathèque de Roussillon fera également partie du réseau.

La carte individuelle est gratuite jusqu'à 18 ans et à 5 € par adulte ; elle permet d'emprunter 10 imprimés, 4 CD, 4 DVD, 3 livres audio, 2 partitions et de réserver 3 documents sur le site reseau-ecume.fr. L'adhésion peut se faire à n'importe quel moment de l'année.

Les animations programmées en début d'année ont pu être réalisées et ont ravi les enfants qui y ont participé :

▲ un atelier dessin avec Cyrielle l'illustratrice de «les petites cartes secrètes» le samedi 8 février 2020

▲ un atelier de construction et programmation d'un robot animé par l'association « Les Savants fous » le samedi 3 octobre 2020 dans le cadre de la fête de la science.

▲ un atelier de dessins par Vincent Godeau en relation avec l'expo «cache-cache ville» le mercredi 13 janvier 2021.

▲ l'expo «cache- cache ville» présente à la médiathèque du 1^{er} au 15 février, a été vue par les élèves de l'école ainsi que par 2 groupes d'enfants du centre de loisirs du centre social « Les 4 vents », pendant les vacances de février. Elle était accessible à tous, aux heures d'ouverture de la médiathèque.

▲ le prix «fun en bulles» est renouvelé cette année et permet aux enfants de 9 à 13 ans de voter parmi 8 BD pour sélectionner celle qu'ils auront préférée. Le vote est fixé au samedi 12 juin.

L'accueil des classes a repris début janvier et elles viennent 1 fois par mois pour emprunter des livres, participer aux animations et lectures.

Des nouveautés sont régulièrement achetées afin de satisfaire nos lecteurs, n'hésitez pas à nous proposer des titres ou des thèmes de lecture.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas dire si l'expo-vente annuelle de livres neufs aura lieu en novembre, celle de 2020 a dû être annulée à cause du contexte sanitaire.

Les jours et heures d'ouverture sont :

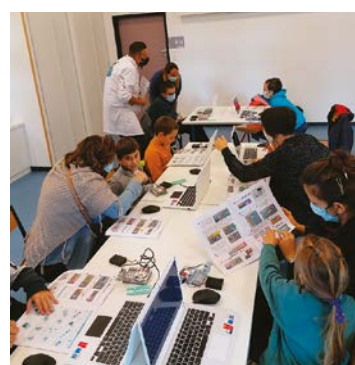
- lundi de 15 h à 16 h 30
- mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h 30 à 17 h 30
- samedi de 10 h à 11 h 30

N'hésitez pas à pousser les portes de la médiathèque, le meilleur accueil vous sera réservé.

Catherine Fombonne et son équipe de bénévoles



Cyrielle et « les petites cartes secrètes »



Atelier de construction d'un robot



Atelier dessins de Vincent Godeau



Accueil des classes de l'école



Expo «Cache-cache en ville »



La vie communale

L'école de Terrebasse

Comme chaque année, de nombreux projets accompagnent la scolarité des élèves de l'école de Terrebasse.

Après l'écriture/illustration d'un album, en collaboration avec l'auteur/illustrateur parisien Mathias Friman, les enfants de CP CE1 CE2 travailleront cette année scolaire 2020/2021 à la création et à la fabrication d'une plastico-fanfare, avec divers matériaux de recyclage. Ces 2 projets se réalisent en partenariat avec TEC (Travail Et Culture).

Les CM1CM2 ont, eux, passé leur permis vélo, achevant un cycle VTT de 6 séances, avec l'aide de l'intervenant agréé éducation nationale, Xavier Brun, de leur

enseignante, et grâce au financement de la commune de Ville sous Anjou.

Cette année scolaire 2020/2021 sera surtout celle de la création du journal de l'école de Terrebasse. Le 1^{er} numéro sera publié courant mars 2021 et sera l'aboutissement d'un travail commun entre tous les élèves de l'école, de la petite section de maternelle au Cm2. Les enfants vous y présenteront leur école, les adultes qui y travaillent ainsi que tout ce qu'ils y font. Il sera distribué avec ce bulletin municipal.

Audrey MASI
Directrice de l'école.



Chorale des CM1 et CM2 au spectacle « Petites noces de Figaro ».



Carnaval 2020 à l'école

La vie communale

L'école de Terrebasse

La classe d'Elodie Marsango au travail avec Mathias Friman

Il y a eu 3 séances en classe et pendant le confinement, le travail des enfants a continué, puisque l'artiste postait sur YouTube des vidéos à destination des élèves de la classe. Présence de Mathias en classe le lundi 29 Juin pour finaliser le projet, chaque élève a reçu un album.

« D'une petite histoire de marcassin »



Cycle VTT
CM1 - CM2



Le réseau Transports du Pays Roussillonnais se compose de trois services distincts : une ligne régulière d'agglomération, trois zones de transport à la demande (TAD), **un service aux personnes à mobilité réduite, aux bénéficiaires de l'APA et aux personnes âgées de plus de 75 ans (TAD Access').** Ville sous Anjou se situe dans une zone de **Transport A la Demande (TAD)**, c'est la zone **TAD centre C**. Sur notre commune il y a 7 points d'arrêts : **Place de la Mairie, Poncin, Grange Neuve, Cimetière de Ville, Le Lac, Les Eynauds, Champérin**. Le TAD fonctionne du lundi au samedi uniquement sur réservation.

Pour les horaires contactez :

INFOS TPR 04 74 29 31 28 du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h30

Pour les réservations TAD ou TAD Access' :
0 800 00 17 79 tous les jours de 7h à 19h.

Toutes les infos sur www.bustpr.fr



**Etablissement Français du Sang
Rhône-Alpes
Site de Lyon
1-3 Rue du Vercors
69364 LYON CEDEX**

Prochaines collectes à la salle « L'Espace » de Roussillon (à côté du Sémaphore)

**Les mardis 1er juin et 14 septembre 2021
9h30-12h00 et 15h00-19h15**



Elections Régionales et Départementales **1^{er} tour le dimanche 13 juin 2021** **2^{ème} tour le dimanche 20 juin 2021**

Les deux élections se déroulant les mêmes jours, le bureau de vote doit être doublé. Par autorisation préfectorale, **le bureau de vote sera déplacé à la salle Emile Romanet.**

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Le dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 7 mai 2021.

Paiement de proximité

La direction générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public.

Les buralistes partenaires afficheront le logo, vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300€, et par carte bancaire.

A proximité de Ville sous Anjou ces buralistes sont :

- Tabac Rigoudy – 1 Grande Rue- Roussillon
- Tabac- 17 Avenue Jean Jaurès- Roussillon
- Bar Le petit glacier- 10 Route des Sables- Sonnay



SERVICES DE SECOURS - URGENCES

- **Pompiers** : ☎ Appeler le 18
- **Urgence médicale** : ☎ Appeler le 15 (112 pour les portables)
- **Brigade de Gendarmerie** (19 rue Fernand Léger, 38550 Roussillon) : ☎ 04 74 86 20 17
- **Conseil médical pour l'Isère** (de 18h à 8h) : ☎ 0 810 15 33 33
- **Centre anti-poison (Lyon)** : ☎ 04 72 11 69 11
- **Violences conjugales** : ☎ Appeler le 39 19
- **Allo enfance maltraitée** : ☎ Appeler le 119
- **Drogue-Alcool-Tabac-Infos service** : ☎ 0 800 23 13 13

MAIRIE

☎ 04 74 84 04 55

Fax. 04 74 84 11 81

mairie2.vsa@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00

le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

Horaires de présence du Maire en mairie :

Contacter le secrétariat de mairie

Centre Communal d'Action Sociale :

Adjointe en charge : M^{me} Josiane PELLAT

Contacter le secrétariat de mairie

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Téléphoner en mairie pour la réservation :

Tarif 2021 :

Habitants de la commune : Salle de Terrebasse 110€ - Salle E.Romanet 300€

Extérieurs à la commune : Salle de Terrebasse 220€ - Salle E.Romanet 700€

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Maurice ROSTAING ☎ 04 74 84 05 82

Tables, bancs, vaisselle du Comité des Fêtes.

(Exemple : 1 table +2 bancs = 2 €)

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15h00 à 16h 30

Mercredi de 10h 00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

Samedi de 10h 00 à 11h 30.

☎ 04 74 58 17 49 Pendant les heures de permanences

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Directrice : M^{me} Audrey MASI

☎ 04 74 84 04 67

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7h 20 à 8h 20 et de 16h00 à 18h00

☎ 04 74 84 04 67

COLLÈGE DU SECTEUR

Collège Jean FERRAT à Salaise sur Sanne

Principal M. Charles TARDY

☎ 04 74 29 79 01

SERVICES LOCAUX

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le lundi matin en semaine impaire (conteneur jaune)

Collecte le jeudi ou vendredi matin suivant le quartier (conteneur vert)

Dans tous les cas prévoir de sortir les conteneurs la veille au soir.

Pour tous renseignements concernant la collecte ou les conteneurs contacter le Service « Gestion des déchets » de la communauté de communes : ☎ 04 74 29 31 15

DÉCHETTERIE

Ville sous Anjou - route de Grange Neuve

EBER Gestion des déchets : ☎ 04 74 29 31 15

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

En avril et novembre 2021, récupération de pneus et radiographies argentiques à la déchetterie de St Clair du Rhône.

Toutes les déchetteries de l'ex CCPR sont accessibles aux habitants de Ville sous Anjou. Renseignements : ☎ 04 74 29 31 15

DECHETTERIES POUR LES PROFESSIONNELS :

VALORSOL - Zone Portuaire - RD 108 - Sablons ☎ 04 75 72 86 40

VACHEZ INDUSTRIE 126 RN7 Route de Valence 38150 Salaise sur Sanne - ☎ 09 70 35 81 85

ÉLECTRICITÉ

Contacter votre fournisseur d'électricité dont les coordonnées téléphoniques figurent sur votre facture.

Pour les clients ENEDIS : Urgence dépannage ☎ 09 72 67 50 38

EAU

Selon votre localisation sur la commune :

- vous dépendez du Syndicat Gerbey Bourrassonnes dont le siège est à la mairie d'Auberives Sur Varèze ☎ 04 74 84 90 13 et vous réglez vos factures à SUEZ ☎ : Urgence dépannage 09 77 40 11 33

- vous dépendez du nouveau service EBER : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône - 7 Rue des Vêpres 38550 Le Péage de Roussillon ☎ : 04 74 86 39 70

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Eaux Entre Bièvre et Rhône - 7 rue des Vêpres - 38550 Le Péage de Roussillon : ☎ 04 74 86 39 70.

SPMR

Servitudes ou informations Pipeline : ☎ 04 74 31 42 00

(VILLETTE de VIENNE)

TÉLÉALARME

Pour tous ceux qui dépendent de la communauté d'agglomération du pays Viennois (54 Avenue Berthelot, Vienne) :

☎ 04 74 78 41 90.

Pour ceux qui ont choisi la télé-assistance HomVeil :

☎ 0 810 11 53 06 (N° Azur)

SIRRA (Syndicat Isérois Rivières Rhône Aval)

366 Rue Stéphane Hessel ZAC Basses Echarrières 38340 St Jean de Bournay ☎ 04 74 59 73 08, contact@sirra.fr

PAROISSE

☎ 04 74 86 29 57 Le Péage de Roussillon

Père Jean-Hugues MALRAISON

OFFICE DU TOURISME DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Rue du 19 Mars 1962 - 38550 St Maurice L'Exil

☎ 04 74 86 72 07/04 74 29 31 00 (accueil EBER Communauté de Communes) - Site : www.tourisme-pays-roussillonnais.fr

Mail : infos@tourisme-entre-bievreethone.fr

Adresses et numéros utiles

SANTÉ - SOCIAL - LOGEMENT - EMPLOI

CABINET DE SOINS INFIRMIÈRES D.E.

(I. Verrat, C. Fombonne, I. Béal, L. Vincendon) :

☎ **04 74 84 46 08** ou **06 80 32 35 04**

*Permanence au Cabinet place de la Mairie :
les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 8h15.*

CLINIQUE DES CÔTES DU RHÔNE

Rue Fernand Léger - 38150 ROUSSILLON - ☎ **04 74 29 28 28**

HOPITAL DE VIENNE : ☎ **04 74 31 33 33**

SERVICES DE GARDE

Pharmacie : ☎ **04 74 86 13 13**

Médecin : ☎ **04 74 86 45 45**

SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Ambroise Croizat - 38 150 ROUSSILLON - ☎ **04 74 11 10 76**

A.D.P.A.H. – (Aide à Domicile aux Personnes Agées ou Handicapées)

M^{me} Charlotte TROMPILLE - 5 Rue Bel Stendhal 38150 Roussillon

☎ **04 74 86 55 82**

CENTRE SOCIAL « Les 4 vents » à St Romain de Surieu :

☎ **04 74 84 43 92**

CAF - Caisse d'allocations familiales de Vienne

- Point d'accueil au centre social de Roussillon (☎ **04 74 29 00 60**) sur

rendez-vous tous les lundis et les 2^{ème} et 4^{ème} mardis

- Accueil téléphonique au **0 810 25 38 80**, un conseiller répond du lundi au vendredi.

CONCILIATEUR MEDiateur DE JUSTICE

M^r Alain FOURNIER pour le canton de Roussillon.

Il reçoit gratuitement les mercredis de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Roussillon, pour résoudre à l'amiable vos litiges privés.

Prendre rendez-vous à la mairie de Roussillon ☎ **04 74 29 01 00**

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance, Place Charles de Gaulle BP115 38200

Vienne ☎ **04 74 78 81 81**

Tribunal d'Instance, 27, rue de Bourgogne 38200 Vienne

☎ **04 74 78 83 83**

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M^{me} DUMOULIN Permanence à la Mairie du Péage-de-Roussillon les

1^{er} et 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 12h ☎ **04 74 86 23 94**

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

24 bis avenue J. Jaurès 38150 Roussillon - ☎ **04 74 86 55 62**

TRAIT D'UNION SUD (médiation familiale)

4 rue des Ayencins -38550 Le Péage de Roussillon - ☎ **04 74 29 99 92**

57 bis avenue du Général Leclerc 38200 Vienne - ☎ **04 74 85 02 95**

www.osj.asso.fr

SERVICE ÉCOUTE FAMILLE : ☎ **04 76 43 34 25**

LA MAISON DES ADOLESCENTS :

- Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes et leurs familles.

81, avenue Emile Romanet à Vienne - ☎ **04 74 53 89 21**

- Antenne Roussillonnaise : 4 rue des Ayencins - Le Péage de Roussillon

☎ **04 74 53 89 21**

CENTRE MEDICO - SOCIAUX - ASSISTANTES SOCIALES

68 avenue de Bel Air bât.3 - 38150 Roussillon - ☎ **04 74 11 20 50**

MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL : TERRITOIRE ISÈRE

RHODANIE Service Autonomie

3 Quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne - ☎ **04 74 87 93 30**

A.PRE.SS : Accès aux droits et aides aux victimes d'un acte de délinquance - ☎ **04.74.53.58.13**

- Permanences en mairie de Roussillon les mardis de 14h à 17h

- Permanence à la gendarmerie de Roussillon 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 12h.

PREVenIR : Prévention en Isère Rhodanienne, association de prévention spécialisée (éduquer-promouvoir-prévenir-protéger)

32 rue de la République 38550 Le Péage de Roussillon

☎ **04 74 86 34 64** / Educateurs : 06 23 47 63 79 ou 06 23 47 64 09

paysrous@prev-ir.fr

Permanences : mercredi de 16h à 17h et vendredi de 14h30 à 16h

RÉSIDENCE SERVICES CHAMPERIN

5, route des Combes 38150 Ville sous Anjou

☎ **04 74 48 35 30**

ADIL – Association Départementale d'Information sur le Logement

Permanence dans les locaux de EBER le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil

Renseignements : ☎ **04 76 93 92 61**

SOLIHA -Solidaires pour l'habitat

Permanence conseils sur l'amélioration de l'habitat dans les locaux

d'EBER les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h

rue du 19 mars 1962 – St Maurice l'Exil .

Renseignements : ☎ **04 76 47 82 45** du lundi au vendredi

ALLO Isère Logement

Des conseils gratuits sur le logement en Isère, d'organismes financés par le département. ☎ **04 58 17 65 09** - **numéro gratuit**

UMIJ - Union Mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes

M^{me} EVIEUX - Les Ayencins 1, allée 6 - 38550 Péage de Roussillon

☎ **04 74 86 54 96**

ADOMA Logements sociaux ☎ **04 74 86 20 90**

CADA Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ☎ **04 74 86 18 42**

Résidence Le Limousin, 17 rue du Limousin - 38550 Le Péage de Roussillon

ADVIVO - LOGEMENTS SOCIAUX

1 Square de la Résistance BP 114 38209 Vienne Cedex

☎ **04 74 78 39 00** - **Mail : accueil@advivo.fr**

POLE EMPLOI

8 rue Anatole France 38150 Roussillon : ☎ **3949** ou fax : **04 74 29 58 17**

AGENCE LOCAL INSERTION (accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA)

ALI 3 rue Anatole France 38150 Roussillon - ☎ **04 74 86 63 75**

MISSION LOCALE ISERE RHODANIE

MLIR - Antenne de Roussillon

☎ **04 74 86 48 61**

Tous vos documents administratifs

ÉTAT CIVIL



DOCUMENTS DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER ?	PRINCIPALES PIÈCES À FOURNIR
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille, carte d'identité, certificat d'accouchement. Dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Étrangères. Service central de l'État Civil BP 1056-44035 Nantes cedex. Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr	Date et lieu de naissance, noms et prénoms. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Les citoyens français nés à l'étranger sont directement redirigés vers le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères, qui gère les copies intégrales d'actes d'état civil à l'étranger pour des personnes de nationalité française. Les demandes sont acheminées aux communes concernées, celles-ci pouvant être alertées par courriel.
Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Ou par internet : www.acte-etat.civil.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse. Les citoyens nés dans une commune française peuvent déposer une demande. Lorsque leur commune de naissance dispose d'un service de demande de copie intégrale d'actes par Internet, l'internaute est redirigé vers le site Internet de celle-ci. Quelque soit le mode de transmission, les Français recevront leur copie intégrale d'acte de naissance quelques jours plus tard par courrier. Gratuit et sécurisé.
Reconnaissance (d'un enfant naturel)	Mairie	Carte d'identité des déclarants, justificatif de domicile. Avant ou après la naissance.
Copie intégrale d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée + noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
Certificat de vie commune ou de concubinage	Mairie du domicile	Fournir une pièce d'identité pour chaque personne et des justificatifs de domicile. Gratuit mais pas obligation pour les maires de délivrer ce certificat d'où il convient de se renseigner auprès de votre mairie.
Attestation d'engagement du PACS	Mairie du lieu de résidence ou notaire	Attestation remise lors de l'enregistrement du pacte civil de solidarité mais possibilité d'en demander d'autres exemplaires.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Copie jugement de divorce	Avocat ou Tribunal qui a prononcé le divorce	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès. Dans les 24h. qui suivent le décès.
Copie intégrale d'acte de décès	Mairie où à été dressé l'acte ou Mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer les noms et prénoms du défunt et la date du décès. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresses
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille de la personne décédée, profession et adresse des héritiers.

RÉGLEMENTATION PUBLIQUE

Carte nationale d'identité	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Passeport biométrique	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Certificat de nationalité française	Greffé du Tribunal d'Instance du lieu de votre domicile	Un justificatif d'identité, un justificatif de domicile + des pièces complémentaires qui varient selon votre situation.
Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 ou minitel 3615 CJN ou www.cin.justice.gouv.fr	Noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle. Gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.
Recensement en vue de l'appel de présentation à la défense	Mairie du domicile Rendez-vous sur MAJDC.FR	Tout français (garçon et file) âgés de 16 ans doit se faire recenser. Fournir une pièce d'identité et le livret de famille.
Carte d'invalidité	Mairie du domicile	Se renseigner en mairie pour les documents à fournir.
Certificat de vie pour étranger résidant en France	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte nationale d'identité.
Titre de séjour pour étranger	Sous-préfecture	Se renseigner en Sous-préfecture de Vienne pour la constitution du dossier (04 74 53 26 25).
Attestation d'accueil d'étranger	Mairie	Se renseigner en Mairie pour la constitution du dossier.
Demande de naturalisation	Préfecture	Prendre R/V avec la Préfecture par téléphone : 08 21 80 30 38
Inscription sur les listes électorales	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou de paiement impôts locaux depuis plus de 5 ans.
Carte électorale	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Gratuit. Après inscription sur les listes électorales.
Certificat de résidence	Mairie du domicile	Fournir un justificatif de domicile. Gratuit.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être apposée sur présentation de la carte d'identité, devant un employé municipal.

AUTRES DEMANDES

Certificat de scolarité	Directeur de l'école	
Certificat de travail	L'employeur	
Permis de conduire	Demande uniquement par internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr avec pièces justificatives scannées et envoyées avec la demande.	<u>Permis réussi après examen</u> : dossier à retirer auprès de votre auto-école, de la préfecture ou de la sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement de votre titre. <u>Duplicata</u> : dossier à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. <u>Demande de visite médicale</u> : imprimé à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la liste des médecins de ville agréés.
Certificat d'immatriculation (ancienne carte grise)	Demande uniquement par internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr avec pièces justificatives scannées et envoyées avec la demande.	<u>Véhicule neuf</u> : soit demande de certificat d'immatriculation CERFA délivrée par le constructeur ou son représentant et une pièce d'identité en cours de validité, soit une demande de certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité, un certificat de conformité communautaire, une facture établie par le vendeur ou un certificat de cession. <u>Véhicule d'occasion</u> : une demande de certificat d'immatriculation, l'ancienne carte grise, le certificat de cession, le contrôle technique de moins de 6 mois, une pièce d'identité en cours de validité, une facture attestant le domicile, l'attestation d'assurance du véhicule, le permis de conduire.
Certificat de non gage	Préfecture (borne dans hall d'accueil), sous-préfecture ou www.interieur.gouv.fr « A VOTRE SERVICE » puis « vos démarches »	Date de première mise en circulation et numéro d'immatriculation du véhicule.
Certificat de propriété	Notaire ou Tribunal d'instance du domicile	
Permis de chasser	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Pour l'examen obligatoire et les tarifs, s'adresser à Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) 2, Allée de Palestine 38610 GIERES (tél. 04 76 62 97 78) - fdc38@chasse38.com . La FDCI organise la formation et l'examen, - l'OFB délivre le permis de chasser

Pour contacter la Sous- Préfecture de Vienne : Pref-question-spviennne@isere.gouv.fr
Standard téléphonique : 04 74 53 26 25 les mardi et jeudi de 14h à 16h

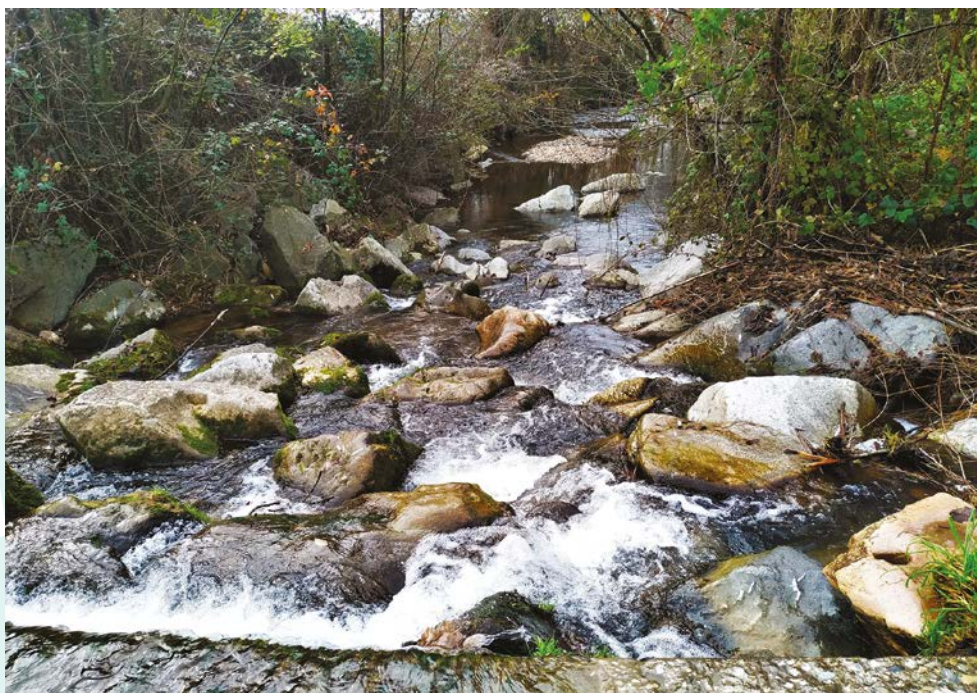
Pour en savoir plus : appeler le 3939 (0,12 € la minute) ou consulter les sites Internet suivants :
www.isere.pref.gouv.fr - www.service-public.fr site officiel de l'administration française

La vie associative

Associations communales

Associations	Président	Section	Responsable	Téléphone	Jours
COMITÉ DES FÊTES	Maurice ROSTAING	Animation du village	Maurice ROSTAING	06 11 28 20 66	Salle de réunion place de la mairie Réunion le 1 ^{er} mardi du mois
		Carterie	Chantal MANDRAND	04 74 84 04 84	Salle de réunion place de la mairie Les lundis de 17h30 à 19h30
		Yoga	Serge VALERI	04 74 29 46 34	Salle de Terrebasse Les mercredis de 18h30 à 20h Avec Patricia ROYER
MÉDIATHÈQUE	Catherine FOMBONNE	Animation de la médiathèque		04 74 58 17 49	Lundi de 15h à 16h30, Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30, Samedi de 10h à 11h30
ÉDUCATION CANINE	Serge GERIN Claude ROUSSEAU			06 47 16 52 01	Samedi de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h
GYM	Hélène DOUDEAU			06 13 50 60 98	Salle E. Romanet Mardi de 18h15 à 19h15 (gym douce), 19h15 à 20h15 (gym tonic)
A.C.C.A	Jérémy ALCANTARA	Chasse		06 98 36 34 67	
CLUB DE L'AMITIÉ	Marcel MAGNIN	Rencontre des retraités		04 74 29 83 88	Salle de Terrebasse 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois
CLUB PHOTO	Monique JUILLET			04 26 57 48 42	Local Salle E. Romanet Réunion le 2 ^{ème} mardi du mois
SOU DES ÉCOLES	Carole MORELLON			06 29 97 34 69	Au local Rue Emile Romanet Lors de la préparation des manifestations

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES : Renseignements au Centre Social « Les 4 vents » 04 74 84 43 92



La vie associative



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes de Ville sous Anjou créé en 1976, a pour but d'animer et de faire vivre notre commune, d'apporter un soutien à toutes associations ou particuliers dans la réalisation d'un projet festif, culturel ou sportif.

La situation sanitaire a mis entre parenthèse l'activité de toutes les associations. Dès que nous y serons autorisés, nous reprendrons nos réunions tous les premiers mardis du mois. Les membres du Comité se réunissent à 20h à la salle de réunion, place de la mairie (à côté de la salle de Terrebasse) pour préparer les manifestations à venir. Si vous avez un projet ou si tout simplement vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous inviter à ces rencontres pour apporter des idées nouvelles...

Notre année écoulée :

Les manifestations de l'année 2020 ont été limitées. Nous avons organisé en février un repas dansant, puis le 22 février en partenariat avec la Mairie et la Communauté de Communes EBER, nous avons accueilli un spectacle de la MC2 de Grenoble « Petites noces de Figaro ». Les 160 spectateurs présents à cette soirée, ont été enchantés par la prestation des Musiciens du Louvre et des chanteurs. Les élèves de notre école, en classe de CM1 et CM2 avec Audrey MANIN, ont eu la chance de côtoyer des artistes de renommée internationale en participant au chant final de ce spectacle. En mars nous avons proposé l'animation et assuré le service du repas



Repas des Aînés 2020

des Aînés. En août nous avons pu organiser une soirée ciné plein-air avec la projection du film « Papi sitter », séance qui finalement a eu lieu à la salle Emile Romanet car la pluie s'était invitée. Toutes ces animations ont rencontré un vif succès auprès des personnes qui y ont participé !

Pour cette année 2021:

Toutes les manifestations prévues de janvier à mars n'ont pas pu avoir lieu. Nous programmons un calendrier des manifestations pour les mois à venir, sous réserve que la situation sanitaire le permette. Dès que cela sera possible, nous proposerons nos sorties en co-voiturage pour des représentations au théâtre St Martin à Vienne.



"Petites noces de Figaro"

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2021

Dimanche 25 avril	De 8h00 à 12h00 sur la place de la Mairie : vente de fleurs pour la journée humanitaire et récupération de vieux vélos (enfant, adulte).
Samedi 26 et dimanche 27 juin	Expositions de la section carterie et du club photo à la salle Romanet
Vendredi 27 août	Ciné plein air à la tombée de la nuit
Dimanche 12 septembre	Balade gourmande
Samedi 20 et dimanche 21 novembre	Exposition artistique salle E. Romanet

Au plaisir de vous retrouver dans ces manifestations qui animent le village, et qui sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges.

Le président, Maurice ROSTAING

La vie associative

La section Yoga

La pratique du yoga favorise l'équilibre physique, émotionnel et mental. Elle permet également d'établir de meilleures relations avec autrui et avec le monde.

Le yoga peut apporter de nombreux bienfaits : souplesse, santé, vitalité, lucidité, calme, intériorité, ouverture... Les résultats sont à la mesure de la pratique. Au-delà des effets concrets, le yoga est une voie d'auto-connaissance et de réalisation dont les origines remontent à la nuit des temps.

Il existe différents types de yoga : le HATHA YOGA met l'accent sur la maîtrise du corps, du souffle et du mental pour trouver l'harmonie en soi-même et avec son environnement.

Il s'agit aussi d'harmoniser, d'équilibrer et d'unir en nous les pôles actifs (ha, le soleil) et réceptifs (tha, la lune).

Le HATHA YOGA

propose une méthode concrète et progressive avec des pratiques efficaces, applicables dans la vie quotidienne de notre monde moderne.

Le YOGA NIDRA (yoga du sommeil)

permet de développer des états de relaxation profonde favorables à la connaissance de soi-même. Il permet aussi de rendre les rêves plus conscients, le sommeil plus lucide et plus réparateur.

La MEDITATION

est une des pratiques du yoga traditionnel. Il s'agit de laisser l'esprit dans son état naturel d'ouverture et de transparence. Cela passe par un entraînement, en assise avec un support d'attention.

La pratique du yoga est une expérience avant tout, elle ne demande aucune adhésion à des dogmes, croyances ou religions.



**Les cours sont enseignés
par Patricia Royer
les mercredis de 18h30 à 20h00,
à la salleTerrebasse**

Pour tous renseignements :

patriciasweet@neuf.fr

Port : 06 45 97 41 88

Possibilité de s'inscrire en cours d'année.

Les cours comprennent relaxation, étirements, enchaînement dynamique, postures statiques, exercices respiratoires, concentrations et différents autres exercices associés, ainsi que des apports théoriques sur le yoga.

Atelier carterie

Comme toutes les associations nous sommes à l'arrêt pour l'instant. Mais des jours meilleurs vont arriver et dès que la situation sanitaire le permettra les cours adultes reprendront tous les lundis de 17h à 19h à la salle de l'ancienne épicerie. C'est l'occasion pour les adhérentes de se retrouver pour créer leurs cartes : anniversaire, naissance...ou toutes les occasions de la vie.

Des cours ados sont proposés uniquement pendant les vacances scolaires le lundi et mardi de 10h à 16h30.

J'espère que nous aurons bientôt la possibilité de vous retrouver lors de nos deux expositions annuelles.

Celle du mois d'avril est annulée mais peut être au mois de juin vous pourrez venir nous rendre visite à celle organisée avec le club photo.

**Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre
sont les bienvenues.**

Contact : Chantal Mandrand 06 10 19 77 42.



Club canin de Ville sous Anjou

L'école du chiot

But : apprendre au maître à éduquer, élever, nourrir son chien, dès la sortie de l'élevage, à partir de 3 mois. L'éducation n'est pas du dressage. Un chiot ne s'éduque pas comme un enfant, il doit être hiérarchisé et sa place est en bas de cette hiérarchie : il faut lui fixer un cadre. Si le maître ne prend pas le pouvoir, son chiot s'en chargera !

Voici quelques thèmes abordés à l'école du chiot (non exhaustifs) :

- ▲ les différentes phases évolutives du chien, de 2 à 18 mois,
- ▲ l'inné et l'acquis,
- ▲ les modes de communication : la parole, le geste,
- ▲ risques de l'exercice trop précoce ; respect des temps de récupération du chiot,
- ▲ les soins courants (vaccinations, vermifuges...),
- ▲ les troubles de comportement : chien agressif, peureux, hyper-dominant....

La séance

L'Ecole du Chiot s'adresse aux chiots de 3 à 6 mois à jour de son rappel vaccinal.

La leçon commence par un jeu libre qui permet aux chiots de se positionner dans cet espace et de révéler les tempéraments (suiveur, dominant, peureux...).

Après 5-10 minutes, lorsque la communication s'est établie entre les chiots, le moniteur commence à intervenir.

Le chien régulateur peut être utile. Sa principale qualité est sa capacité à intervenir avec sagesse. Ces aptitudes sont innées et ne s'apprennent pas : le chien régulateur n'est surtout pas celui qui se jette sur deux chiots qui s'accrochent. Il ne répond pas à une agression. Parfois ce rôle est tenu par un jeune ayant participé à trois mois d'école.

La plupart des chiots souffrent d'un déficit de communication et le jeu permet une ouverture vers l'autre. En grandissant, les chiots ont tendance à jouer entre eux et le moniteur les attire vers leurs maîtres.

L'image de l'Ecole du Chiot n'est pas uniquement le jeu. Ce n'est pas une cour de récréation, mais un cours récréatif. Le jeu a une fonction éducative, il se dirige.

Le matériel nécessaire

Le club est équipé pour éduquer les chiots de façon ludique : passerelles, tunnels etc....

Sur le terrain

La friandise ou le jouet sont de remarquables moyens de motivation du chiot. A terme, l'intérêt n'est pas que le chiot soit concentré sur la nourriture ou le jouet,



mais sur ce qu'il doit faire pour l'obtenir. Et quand on a obtenu qu'il fasse l'exercice, on donne simplement l'ordre et on récompense.

Tout cela se passe sans une parole : les mots se mettent en place lorsque le chiot a compris ce qu'on lui demande.

La marche en laisse à l'aide d'une récompense : la friandise ne doit pas remplacer la laisse. Le chiot ne suit pas une récompense. Il l'obtient, s'il fait ce qu'on lui demande. Dans la marche au pied, il suit la main libre. La croquette n'est pas un leurre, c'est une récompense qu'il obtiendra après la réussite de l'exercice. La marche en laisse sans tirer : dès que la laisse est tendue, dès que le chien tire, on s'arrête et on l'appelle. Quand la laisse est détendue, on le félicite et on repart. S'il retend, on s'arrête. En deux jours, il apprend à ne plus tirer sur sa laisse.

Les autres exercices de base : rappel, pas bougé etc...s'acquièrent en appliquant les mêmes principes.

Contacts : Serge GERIN 06 47 16 52 01
ou canine.education@wanadoo.fr
Site internet : www.education-canine-vsa.fr

VATD
Vidange
toutes fosses
Curage égouts
et canalisations
Nettoyage Industriel
Transport de déchets

119 RN 7 - 38150 SALAISE SUR SANNE
Tél. 04.74.29.46.65 - Fax : 04.74.29.44.20
Courriel : contact@vatd.fr
Site internet : www.vatd.fr

Le sou des écoles : une équipe motivée et déterminée !



Le Sou des écoles a renouvelé son bureau pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est ainsi composé de :

Carole MORELLON	Présidente
Lisa CARCEL JOSSET	Vice-Présidente,
Sophie BOYER	Secrétaire,
Pauline PERGER	Secrétaire Adjointe,
Aline GUILLON	Trésorière,
Charlène BEN AMOR	Trésorière Adjointe
Marlène CARMONA	membre active.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Sou des écoles s'engage à assurer une continuité des actions afin de récolter des fonds pour les sorties et les projets scolaires.

Le sou des écoles a organisé le 11 décembre dernier, sur le temps scolaire, une surprise aux enfants pour la fête de Noël avec la venue d'un musher (baptême en kart tracté par des chiens de traîneau, questions/réponses avec le musher, sensibilisation des petits et des grands aux besoins fondamentaux des chiens, brossage des animaux). Cette activité a rencontré un vif succès !

D'autres actions ont été mises en place :

- ▲ Vente d'objets personnalisés (dessins des enfants)
- ▲ Vente de galettes des rois.

Nous profitons de cet article pour remercier la Mairie et le Comité des Fêtes pour le prêt de salles et de matériels.

L'équipe du Sou des écoles réfléchit aussi à la mise en place d'autres actions. Nous vous tiendrons informés.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur notre page Facebook pour suivre les actualités du Sou des écoles : « Sou Des Écoles Vsa ».



Esthéticienne à domicile



Viviane

Ville sous Anjou et les environs

Soin du visage
Maquillage
Épilation
Manucure
Beauté des pieds
Faux Ongles (gel)
Réhaussement de cils
Tél. : 06 19 01 32 97

TRAVAUX AGRICOLES
FRETON Bernard
47 Route des Combes
38150 Ville sous Anjou



Tél. : 09 67 45 87 24
Portable : 06 82 71 02 97

La vie associative

Club de l'Amitié

La saison 2020 a été bien triste pour tous les amis du club, privés de rencontres. Au moment du "déconfinement" nous avons bien tenté de repartir mais après trois réunions la situation sanitaire s'est dégradée et nous avons dû suspendre toutes nos activités en espérant voir venir des jours meilleurs toutes nos rencontres ont été annulées (les bûgnes, la choucroute, la bûche, le repas de l'assemblée, la galette).

Les choses ne semblent pas s'arranger pour l'instant, alors on attend, en espérant pouvoir repartir le plus vite et le mieux possible bien entendu sans prendre de risques. Les cotisations 2020 ont été offertes aux adhérents puisque nous n'avons pas eu de manifestations

En espérant que 2021 sera plus belle, le bureau souhaite bon courage à tous et à bientôt pour la reprise tant attendue de ces moments de convivialité dont nous avons tous besoin.

Le Président, Marcel MAGNIN



Souvenir du temps d'avant où nous avions plaisir à nous retrouver.

Club de Gym volontaire

L'année 2020 a perturbé notre club comme bien d'autres.. mais l'association survit et notre coach Emilie assure les cours par mail. Chaque semaine, elle propose par visio, une série d'exercices pour nous maintenir en forme.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, les cours reprendront et le club accueillera les adhérentes et les nouvelles. N'hésitez pas à nous rejoindre. Un article sera publié dans le quotidien « Le Dauphiné Libéré » et sur le site internet de la commune.

Pour nous contacter :
Hélène : 06 13 50 60 98
Claudette : 04 74 86 38 22
Aurélié : 06 16 37 88 16



La vie associative

Le club photo aurait dû fêter ses 30 ans en 2020 !!

Si les conditions sanitaires le permettent, une expo anniversaire aura lieu le 25 avril prochain.

En 30 ans quatre présidents se sont succédés : Jean Agopian, Marinette Deschartres, Jacques Sintès et Monique Juillet.

Ils ont permis avec tous les membres de faire vivre ce club qui a su évoluer en passant de l'argentique au numérique.

En 2020, « cerise sur le gâteau », le club a pu participer à l'exposition « Itinérance Photographique » qui s'est tenue les deux premiers week-end d'octobre.

En effet, à l'initiative du club de Salaise sur Sanne, six clubs ont exposé des photos du patrimoine local et des séries personnalisées dans six lieux emblématiques de notre territoire. Ce fut une très belle expérience qui nous a permis de mieux connaître les clubs des villes et villages environnants et c'est enrichissant de pouvoir partager sa passion avec le plus grand nombre.

Un intervenant extérieur nous dispense des cours sous forme d'atelier, environ deux à trois fois par saison. Le site Flick'r, mis en service par un membre du club, nous permet de rester connecté et de continuer à partager nos clichés malgré cette crise sanitaire qui nous sépare les uns des autres.

Bien qu'étant actuellement privés de nos réunions mensuelles, nous sommes actuellement 8 membres au club photo et nous vous accueillerons bien volontiers afin de partager notre passion tous les deuxièmes mardis du mois à 18h30 dans le local situé dans le hall de la salle Emile Romanet.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Monique Juillet – Présidente : 04 26 57 48 42

Viviane Mourier – Trésorière : 04 74 84 05 59

Béatrice Rambaud – Secrétaire : 04 74 84 05 14



la Coccinelle

MAGASIN DE PRODUCTEURS DE FRUIT ET LÉGUMES DE SAISON.
CRÉE PAR LA MAISON FIGUET SPECIALISTE DE LA FRAISE ET TOMATES.

VOUS RETROUVerez EGAlEMENT D'AUTRES PRODUITS :
POMME BIO, CHARCUTERIE ROMAINE, FROMAGES LOCAUX & BIO, MIEL, CONFITURE, NOIX...

ADRESSE : 7 ROUTE D'AUBERIVES 38150 ROUSSILLON
EN FACE DU CLUB CANIN DE VILLE SOUS ANJOU

**RÉOUVERTURE
AVRIL 2021**

COCCI LIB'

NOUVEAUTE

DISTRIBUTEUR DE
FRUITS ET LÉGUMES
EN LIBRE-SERVICE
7J/7 24H/24

RÉSIDENCE CHAMPÉRIN

Résidence Services Séniors

Résidence Services Champérin
5, route des Combes - 38150 Ville sous Anjou
Tél. 04 74 48 35 30 - Fax 04 74 58 17 51
Mail : contact@champérin.fr

La vie intercommunale



2021...

vers un nouveau projet social !



CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS

**UN ESPACE D'ACCUEIL, D'ECOUTE ET D'ACTIVITES OUVERT
A TOUS LES HABITANTS !!!**

Le Centre Social Les 4 Vents, est une association intercommunale rayonnant sur 4 communes, Assieu, La Chapelle-de-Surieu, Saint-Romain-de-Surieu et Ville-Sous-Anjou. Elle offre un espace d'accueil, d'écoute et d'activités ouvert à tous les habitants, leur permettant ainsi d'agir et/ ou de participer à l'animation de la vie sociale de notre territoire.

VERS UN NOUVEAU PROJET SOCIAL...

L'ensemble de l'action du centre social repose sur son projet social. Elaboré par les bénévoles et les salariés, en concertation avec les habitants, les associations locales et les élus des communes, il est validé par la CAF pour 4 ans et se décline actuellement autour de trois orientations principales :

- ▲ Créer une dynamique autour du projet de l'association
- ▲ Élargir le champ d'action du centre social pour accueillir tous les publics
- ▲ Renforcer notre action en direction des familles des 4 communes.

Mais le temps passe et nous arrivons cette année au terme des 4 ans et de notre convention avec la CAF de l'Isère. 4 ans, cela peut paraître court mais pas concernant l'évolution de la vie sociale sur un territoire. En effet, les villages évoluent. Les besoins, les modes de vies, les « ressentis » quant au vivre ensemble changent. L'équipe du centre social, tant bénévole que professionnelle, a également changé. Aussi, afin de rester au plus proche de la réalité de notre territoire et ainsi adapter au mieux nos missions d'intérêts générales aux besoins des habitants, il est aujourd'hui nécessaire de se mettre en mouvement pour tendre vers un nouveau projet social qui sera le ferment des actions de demain.

Un an c'est le temps qui nous sera nécessaire pour porter un regard nouveau sur notre action au cœur d'un territoire en mutation et ainsi construire collectivement avec vous, adhérents, habitants, élus, partenaires, l'avenir du Centre Social Les 4 Vents.

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Le centre social rassemble une équipe professionnelle dynamique et qualifiée. Sous la houlette de Bruno FELISI, ce sont dix-huit personnes qui travaillent quotidiennement sur les différents secteurs d'activités.



L'équipe petite enfance (multi-accueil, LAEP, RAM...) avec Estelle BACCONNIER, Marie-Claire GEAY, Chantal MEILLER, Nathalie SOYERE et Sylvie PITTON (coordinatrice).

L'équipe enfance jeunesse (Accueil de loisirs mercredis et vacances et périscolaire) avec Carine BAROUX, Catherine BABORIER, Elodie VALETTE, Martine MARCEILLER (coordinatrice), Sophie RODRIGUEZ, Océanne FAURE, Hugo NEGRE, Clara HURAUULT et Nathalie SOYERE.



Vous pouvez d'ailleurs retrouver Catherine, Sophie et Elodie sur l'accueil de loisirs périscolaire. N'hésitez pas à les solliciter pour toutes questions concernant le centre social !!!

La vie intercommunale

L'équipe administrative et logistique avec Cyrille DESCORMES, Régine DREUX, Gilles GUSTIN et Marie-Hélène SOUVIGNET.

En outre, en tant qu'association, le Centre Social Les 4 Vents rassemble également de nombreux bénévoles. Qu'il s'agisse de donner un « coup de main », d'animer un atelier ou de participer à la gestion de la structure, les bénévoles agissent au côté de l'équipe professionnelle et contribue ainsi à la mise en œuvre du projet du centre social. Sans eux, le centre social ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui !

Le conseil d'administration est composé de vingt-deux personnes, habitant les quatre communes, réparties en trois collèges : membres actifs, membres associés et membres de droits.



Pour la saison 2020-2021, le bureau de l'association se compose de cinq personnes :

Estelle ROQUES

Céline JOUBERT-MORCILLO

Céline FAVRE

Claude MILLET

et Isabelle COURADIN.

Présidente

Vice-président

Secrétaire

Trésorier

Si vous aussi, vous avez envie de participer à la vie du centre et de nous transmettre vos bonnes énergies... N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions en parler !

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'accueil :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 18h30

Contacts :

30, route de la Chapelle

38150 Saint-Romain-de-Surieu

Tél. 04 74 84 43 92

Fax 04 74 84 42 64

www.csles4vents.fr

accueil@csles4vents.fr

Bruno FELISI,

Directeur du Centre Social Les 4 Vents



TAXI
SANDRINE
06-75-69-99-24
Tous transports... Toutes distances ... Transport malade assis...
Taxi conventionné

12 Chemin de la Perrière
38150 Ville sous Anjou

Commune de stationnement:
Ville sous Anjou: N°1



Rétrospective 2020 et projets 2021

L'année 2020 a marqué une période difficile pour les associations, qui ont pour beaucoup vu leurs activités paralysées. Les Arpelauds n'y ont pas échappé même si dans un premier temps était affiché sur le panneau de la maison du patois et du patrimoine à La Chapelle De Surieu « Mefiate u virus » et actuellement « Lu Z'Arpelauds van devegni brelo » !



Pour autant, ce ne fut pas une année blanche. Nous avons eu la chance de pouvoir proposer au public le samedi 1er février et le dimanche 1^{er} mars une animation intitulée : "Des approchailles aux épousailles", animation qui a connu un franc succès. A partir de registres paroissiaux, contrats de mariages, exposition, nous avons fait revivre les us et coutumes

des mariages d'autrefois. Nous en profitons pour remercier en particulier les habitants de Ville Sous Anjou qui nous ont prêté des documents familiaux. Les Arpelauds, comme à l'accoutumée ajoutent leur pointe d'humour dont nos fidèles spectateurs sont friands. Ces animations sont souvent interactives car le public fait part de ses souvenirs, de ses connaissances. Celle qui était programmée au mois d'avril, à savoir « Ils passaient dans les maisons » sera reportée, nous l'espérons au cours du dernier trimestre 2021. Il s'agissait d'évoquer tous ces marchands ambulants, ces « roulants » qui colportaient marchandises, bonnes et mauvaises nouvelles et très certainement des « fake news ».

En groupe restreint, nous avons tenu 8 ateliers écriture, la rédaction du scénario du spectacle 2021 était pratiquement terminée mais ne pouvant assurer les répétitions nous ne pourrions pas vous présenter notre production théâtrale en octobre 2021 mais ce n'est que partie remise.

Quelques Arpelauds se sont réunis pour peaufiner l'élaboration de notre dictionnaire francoprovençal, la prochaine étape étant la recherche d'une édition.

Notre temps fort fut le marché de la courge et des produits du terroir, le dimanche 4 octobre à Ville Sous Anjou. Etant donné le contexte sanitaire, il était impossible de prévoir la fête de la courge avec l'ampleur des années précédentes. Après discussion en conseil d'administration et avec l'accord préfectoral et municipal, nous avons décidé d'organiser, tout en respectant les gestes barrières un simple marché en extérieur afin de vendre les cucurbitacées cultivées par des Arpelauds. Se sont ajoutés des producteurs locaux. A notre grande surprise, l'affluence d'acheteurs fut importante et nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus ainsi que le comité des fêtes de Ville Sous Anjou qui a mis à notre disposition des tables servant d'étais.

Quand paraîtra ce bulletin, nous espérons que cette pandémie sera en voie de régression et que vous pourrez à nouveau pousser la porte de la maison du patois et du patrimoine pour non seulement entendre notre langue régionale mais aussi pour découvrir des pans de notre patrimoine culturel régional. Au mois



de septembre nous voudrions mettre l'accent sur les vendanges d'autrefois et nous espérons vous retrouver autour du pressoir pour goûter le vin nouveau et entonner des chansons à boire, entraînés par la chorale des Arpelauds.

En attendant de retisser ces liens dont nous avons tant besoin, à la veille du printemps, les Arpelauds souhaitent à tous les Terrebaissaires de retrouver la confiance en des jours meilleurs.

*P/ le groupe Marie-Thérèse Satre
(secrétaire de l'association)*

La vie intercommunale

Chorale « Alors on chante »

Comme toutes les associations, « Les Compagnons de la Sanne » attendent l'amélioration de la situation sanitaire et les directives gouvernementales pour reprendre les répétitions et les concerts avec leur cheffe de chœur Nadège LECLERC et leur pianiste Florence de LIGNEROLLES.



Pour tous renseignements, contacter Mary-Françoise BONNARD- 06 28 04 33 14

Association Sportive La Sanne Foot



Suite aux différentes restrictions annoncées par le gouvernement, le grand stage de Pâques avec environ 70 stagiaires, ainsi que le tournoi jeunes du 8 Mai ne pourront avoir lieu. Cependant, le club de l'AS LA SANNE FOOT essaye malgré tout, de garder une activité pour toutes les catégories. Bien sûr, cette pratique est encadrée et se fait avec un protocole sanitaire renforcé.

Le planning des entraînements est le suivant :

- ▲ U7 (2014/2015): samedi 10h-11h
- ▲ U9 (2012/2013): mercredi 15h-16h30 et samedi 9h-10h30
- ▲ U11 (2010/2011): mercredi 15h-16h30 et samedi 10h30-12h
- ▲ U13 (2008/2009): samedi 15h30-17h
- ▲ U15F (2006/2007): mercredi 13h30-15h et samedi 13h30-15h
- ▲ U18F (2003/2004/2005): mercredi 13h30-15h et samedi 13h30-15h
- ▲ U18G (2003/2004/2005): Samedi 11h-12h15
- ▲ Seniors Filles: Dimanche 10h30-12h
- ▲ Seniors Garçons: Samedi 11h-12h15.

Le club commence déjà à préparer la saison prochaine, avec on l'espère, l'aboutissement de nouveaux projets.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter : CHARDAIRE Cédric au 06.26.34.11.04



Les U7 à l'entraînement

La vie intercommunale

Saint Romain de Surieu la Sanne Tennis



N° FFT 50 38 0150 N° DDCS 38 12 004

tclasanne@gmail.com



À la suite de l'AG d'octobre qui n'a pu se faire en présentiel, le bureau est reconduit pour la saison 2020/2021 :

Président : JULIEN Michaël
Vice-Président : CHAMPIN Maxence
Secrétaire : PIPARD Sylvie
Trésorière : BERNARD Christelle
BEAUJARD Yvonne
Membres actifs : DA SILVA B.
GUILLERMONT Y.
VINCENT S.

2021 Une nouvelle saison dans l'incertitude

Après une saison 2019/2020 bien perturbée, comme bon nombre d'associations le club a tenté de s'adapter au mieux aux circonstances du COVID. Ainsi après un arrêt total jusqu'en mai, peu à peu à la mi-juin puis cet été l'animation est revenue sur les bords de la Sanne. En effet la parenthèse estivale qui nous a été offerte a permis de relancer un peu l'activité, et les courts ont connu un taux de fréquentation régulier. L'opportunité d'organiser pour la première fois à la Sanne « le trophée des familles BNP » fin août a redynamisé nos actions. Dans la foulée notre club a pu dès septembre réouvrir ses portes et nous constatons une stabilité dans les effectifs actuellement.

A ce jour et autant que faire se peut, le tennis en tant que sport individuel peut poursuivre son activité (hors compétition) sur des infrastructures extérieures uniquement.

Résumé de ce premier trimestre et calendrier prévisionnel 2020/2021 sous réserve des décisions gouvernementales en fonction de l'évolution des

conditions sanitaires :

▲ **Septembre** : L'école de tennis a pu reprendre et fonctionne le mercredi après-midi, 3 groupes différents fréquentent les courts sous la responsabilité de Lise et Maxence nos moniteurs, suivant les protocoles sanitaires imposés (avec un arrêt imposé d'octobre à début décembre). Chez les adultes idem avec 3 groupes, 2 le samedi après-midi et 1 le mardi soir, adaptation pour ce groupe à un autre moment en raison du couvre-feu.

▲ **Championnat d'automne** : l'équipe des vétérans Messieurs a vu la compétition annulée.

▲ **Mars 2021** : championnats par équipes seniors, 2 équipes masculines engagées. Déjà décalée en Avril par la FFT à suivre.

▲ **Vacances de printemps** : stage de découverte et perfectionnement ouvert à tous les jeunes de l'intercommunalité.

▲ **18 mai au 26 juin** : cycle tennis avec la classe CM1/CM2 du regroupement pédagogique de la chapelle/ST Romain.

▲ **Juin** : tournoi officiel de jeune, à ce jour nous n'avons aucune information du Comité qui précise le déroulement de ce tournoi.

▲ **« La fête nationale du tennis » début juin** : A chaque période de Roland Garros le club de la Sanne ouvre ses portes à tous les publics, c'est un temps de rencontre où des animations ludiques sont proposées pour découvrir la discipline (prêt de matériel sur place).

▲ **29 août** : Randonnée pédestre ouverte à tous.

N'hésitez pas venez découvrir notre section !

La vie intercommunale

Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 villages

ASSIEU – LA CHAPELLE DE SURIEU – SAINT ROMAIN DE SURIEU – VILLE SOUS ANJOU

Le Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 Villages est un Syndicat Intercommunal qui regroupe les 4 communes : Assieu – La Chapelle de Surieu – Saint Romain de Surieu – Ville sous Anjou (soit une population de 3889 habitants).

Il est administré par un conseil syndical qui est composé d'élus des 4 communes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par communes).

Suite aux élections municipales de mars 2020, les conseils municipaux ont désignés les nouveaux délégués.

Assieu : Jean Michel SEGUI - Alice GOUEREC - Eric FAVRE – Michel VITTOZ

La Chapelle de Surieu : Stéphane VALLIN - Mickael REY Céline ROCHE – Patrick MARCHAND

Saint Romain de Surieu : Bernard PERROT – Patrick ROGLIARDO - Fabien DURAND – Jorge DE LOS MUROS

Ville sous Anjou : Josiane PELLAT - Sébastien GOYET Sandrine SERVONNAT – Hervé GUIGUES.

Bureau du syndicat :

Jean Michel SEGUI	Président
Bernard PERROT	1 ^{er} Vice-Président en charge des bâtiments et du sport
Josiane PELLAT	2 ^{ème} Vice-Présidente en charge de l'action sociale et des relations avec le Centre Social des 4 Vents
Mickael REY	Membre du bureau

Le Syndicat gère les équipements sportifs intercommunaux (situés à Saint Romain de Surieu), à savoir les terrains de tennis, les terrains de football et le bâtiment sportif. Il prend en charge les investissements, les frais de fonctionnement et d'entretien de ces équipements sportifs.

En termes d'actions sociales, le Syndicat prend en charge les frais de fonctionnement du Bâtiment du Centre Social des 4 Vents. Il lui alloue une subvention de fonctionnement et gère les investissements nécessaires.

Il est l'interlocuteur de la Caisse d'Allocations Familiales avec laquelle il contractualise le Contrat Enfance Jeunesse qui permet de financer les activités du Centre Social.

Les locaux du Centre Social sont aussi mis à disposition gratuitement aux Associations Intercommunales pour leurs activités.

La location des salles aux particuliers et associations (non intercommunales) est possible suivant les disponibilités (tarifs et réservations auprès de l'accueil du Centre Social des 4 Vents).



Emplacement du projet terrain synthétique

Projet de réalisation d'un terrain de football synthétique

Le projet de terrain synthétique a pris du retard, en raison de la crise sanitaire et de la non validation à ce jour de certaines de nos demandes de subventions.

L'appel d'offre a été réalisé en mai-juin 2020, et a été suivi d'une négociation avec les entreprises en juillet 2020. Le marché n'a pas pu être notifié en raison du manque de financement.

Le dossier d'urbanisme a été validé par le service urbanisme de la communauté de communes.

En ce qui concerne les subventions, le Département a validé une subvention pour un montant de 30% du montant prévisionnel des travaux, la Fédération Française de Football une subvention de 4% et la Région une subvention de 3%.

D'autres subventions ont été déposées. Elles sont en cours d'instruction, mais non validées à ce jour (Etat, Agence Nationale du Sport). Le club de football et la communauté de communes seront également sollicités.

De ce fait, avec seulement 37% de subvention, le Syndicat des 4 villages n'a pas été en capacité de lancer les travaux.

Le Syndicat avait précisé au club de football, que ce projet se concrétiserait seulement, si l'objectif de subventions d'environ 80% était atteint.

Un nouvel appel d'offres sera lancé en mars 2021 en attendant l'instruction de nos demandes de subventions complémentaires.

Les élus des communes tiennent à ce projet et mettront toute leur énergie pour réaliser ce terrain synthétique. L'objectif est de voir aboutir ce dossier en 2021 si les subventions nous sont accordées !

Jean Michel SEGUI
Président du Syndicat Actions Sociales et Sportives
des Quatre Villages

La vie intercommunale



CONTACTEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

📍 Rue du 19 Mars 1962 | 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex

☎ 04 74 29 31 00

🌐 entre-bievretrhone.fr  [@EntreBievreEtRhône](https://www.facebook.com/EntreBievreEtRhône)

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes, qu'est-ce que c'est ?

Aussi appelée EBER, Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est une intercommunalité née le 1er janvier 2019. Elle est issue du regroupement de la communauté de communes du pays roussillonnais et du territoire de Beaurepaire. Elle compte 37 communes et 67 000 habitants. EBER exerce de nombreuses missions parmi lesquelles le tourisme, la culture, le développement économique, la gestion des déchets... Depuis juillet 2020, EBER est présidée par Sylvie Dezarnaud, élue à la commune de Revel-Tourdan et conseillère départementale.



Ça s'est passé près de chez vous : l'élargissement du réseau des médiathèques

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le réseau ÉCuME compte 22 médiathèques. En pratique :

- ▲ vous pouvez emprunter et réserver tous les documents du réseau en ligne sur www.reseau-ecume.fr
- ▲ les prêts, retours et réservations seront possibles dans toutes les médiathèques
- ▲ vous pouvez accéder à une médiathèque numérique qui offre : films, presse, livres, musique, formation en consultation ou en téléchargement.

La médiathèque de Ville-sous-Anjou se situe rue des écoles

Les tarifs : Gratuit jusqu'à 18 ans
5€ à partir de 18 ans

Les services de la communauté de communes en pratique, qui contacter ?

Pour mes questions en matière d'eau ? L'eau potable de votre commune est gérée par le Syndicat Gerbey Bourrassonnes.

Contactez la société SUEZ qui assure le service public de l'eau potable :
0977 408 408 (ou en cas d'urgence le 0977 401 133)

Pour mes questions en matière d'assainissement ?

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône

7, rue des Vêpres / CS 70227 / 38552 Le Péage de Roussillon Cedex
04 74 86 39 70 – eaux@entre-bievretrhone.fr

Pour mes questions en matière de gestion des déchets ? Un couvercle cassé, un doute sur les consignes de recyclage...

Contactez ambassadeur@entre-bievretrhone.fr 04 74 29 31 15

Pour mes questions en matière de transport ? Votre commune est desservie par le Transport à la Demande. Pour plus d'informations, contactez le 04 74 29 31 28 - contact@bustpr.fr - bustpr.fr

» NOUVELLE ÉQUIPE

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Les membres du bureau



SYLVIE DEZARNAUD

Présidente
Conseillère municipale à Revel-Tourdan



ROBERT DURANTON

1^{er} vice-président aux finances et à l'agriculture
Maire de Roussillon



GILLES VIAL

2^e vice-président à l'économie et aux entreprises
Maire de Salaise-sur-Sanne



PHILIPPE GENTY

3^e vice-président à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme
Maire de Saint-Maurice-l'Exil



RÉGIS VIALLATTE

4^e vice-président au tourisme, au commerce de proximité et à l'artisanat
Maire de Clonas-sur-Varèze



JEAN-CHARLES MALATRAIT

5^e vice-président au cycle de l'eau (eaux, assainissement)
Maire de Chanas



ISABELLE DUGUA

6^e vice-présidente à la culture, au patrimoine et au port de plaisance des Roches-de-Condrieu
Maire des Roches-de-Condrieu



ANDRÉ MONDANGE

7^e vice-président à la politique de la ville, au CISPD*, à la santé et aux affaires sociales
Maire du Péage-de-Roussillon



BÉATRICE MOULIN-MARTIN

8^e vice-présidente à l'emploi et à l'insertion
Adjointe au Maire de Beaufort



AXEL MONTEYREMAR

9^e vice-président à l'environnement et au développement durable
Maire de Saint-Julien-de-L'Herm



SERGE MERCIER

10^e vice-président à la mobilité et aux transports
Maire de Primarette



JEAN-MICHEL SEGUI

11^e vice-président à la petite enfance
Maire d'Assieu



CHRISTELLE GRANGEOT

12^e vice-présidente au logement et aux gens du voyage
Maire de Bellegarde-Poussieu



GILLES BONNETON

13^e vice-président au sport
Maire de Cheyssieu



ELISABETH TYRODE

14^e vice-présidente au numérique
Maire de Chalon



CLAUDE LHERMET

15^e vice-président à la communication et aux mutualisations
Maire de Sonnay



CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



GÉRARD BECT

Conseiller délégué aux équipements communautaires
Maire de Saint-Barthélemy



JACQUES GARNIER

Conseiller délégué à la gestion des déchets
Maire de Cour-et-Buis



SANDRINE LECOUTRE

Conseillère déléguée à l'enfance et à la jeunesse
Adjointe au Maire de Saint-Clair-du-Rhône



CHRISTIAN MONTEYREMAR

Conseiller délégué à la voirie
Maire d'Agnin



LAURENT TEIL

Conseiller délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI)
Maire de Sablons



La charte forestière Bas-Dauphiné & Bonnevaux



La charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux, qu'est-ce que c'est ?

La Charte Forestière de Territoire (CFT) de Bas-Dauphiné et Bonnevaux est composée de 83 communes réparties sur 3 intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et **Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes**.

La forêt composée essentiellement de taillis de feuillus et taillis sous futaie couvre une surface de 28 400 ha soit 26% du territoire, dont 90% est de la forêt privée. Le châtaignier est l'essence la plus présente sur le territoire. Le bois de chauffage, le bois énergie et la production de piquets représente les filières majoritaires d'exploitation de la forêt.

Un territoire marqué par les étangs, les cours d'eau et les massifs forestiers.

L'objectif de la charte forestière est de valoriser la forêt et sa multifonctionnalité, la gérer durablement et mieux prendre en compte les problématiques rencontrées par la filière-bois.

Les premières réflexions sur le territoire autour de la filière-bois ont émergé en 2011 à l'initiative d'élus locaux. Depuis la signature officielle de la Charte Forestière en décembre 2014, la connaissance des acteurs de la filière bois du territoire et de la ressource forestière a été améliorée. Afin de limiter les conflits d'usages sur l'utilisation des chemins ruraux, un outil a été créé pour permettre aux exploitants de déclarer leurs chantiers forestiers et de faire un état des lieux des chemins avant et après le chantier avec la commune.

En 2019, l'évaluation concertée de la CFT a permis de

formuler un second plan d'action 2020-2025, toujours dans l'objectif de valoriser la forêt et de promouvoir ses différents usages économiques, environnementaux et sociaux.

La Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux a élu son nouveau président

Cette année 2020 (première du nouveau plan d'actions), est marquée par un changement de présidence : Alain MEUNIER a succédé vendredi 9 octobre à Guy SERVET en tant que nouveau président de la CFT, pour les 6 ans à venir. Durant les prochaines années, la CFT se veut améliorer la mobilisation du bois, soutenir une gestion durable, intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux, structurer l'espace forestier, soutenir les filières bois locales et développer une culture forestière auprès du grand public. Des actions sont déjà en cours pour répondre aux objectifs de la Charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux :

▲ L'organisation de journées de formations sur les problématiques forestières à destination de professionnels et d'élus du territoire ;

▲ L'organisation de visites grand public sur des chantiers forestiers et dans des entreprises de la filière bois

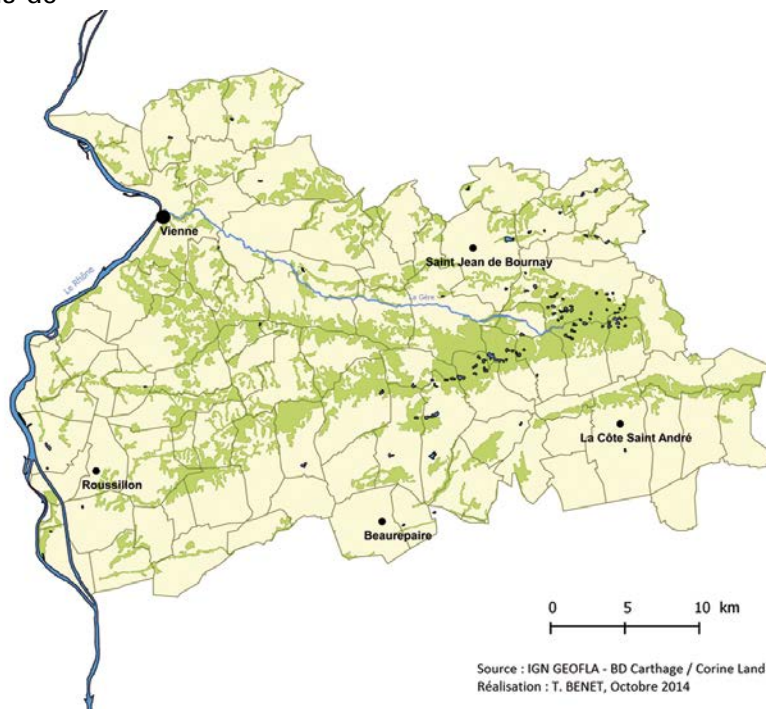
▲ La mise en place d'animations pour mieux connaître le milieu forestier et la filière bois à destination des scolaires dès l'année 2021-2022

▲ La poursuite de la cartographie des chemins ruraux comme outils d'aide à la décision pour les communes...

Pour en savoir plus sur la CFT,
n'hésitez pas à consulter notre site internet :
<http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/>

Contact : Amandine PRÉVOST
Animatrice de la CFT Bas-Dauphiné
et Bonnevaux
Tél. 04.74.59.11.57 – 06.07.50.82.86
cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

Légende
— Limites communales
— Hydrographie principale
■ Couvert forestier



Source : IGN GEOFLA - BD Carthage / Corine Land Cover
Réalisation : T. BENET, Octobre 2014

La vie Paroissiale

*Notre Dame des Sources
en Sanne Dolon*



Avec huit autres villages (Assieu, La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu, Agnin, Anjou, Bougé, Chambalud et Sonnay), Ville Sous Anjou fait partie de **la Paroisse Notre Dame des Sources en Sanne-Dolon**. Notre prêtre modérateur est **le Père Jean-Hugues MALRAISON** qui est aussi responsable de la Paroisse St Pierre en Pays Roussillonnais. **On peut le joindre au 06 61 10 41 43**. Il est assisté de 2 prêtres coopérateurs ; **les Pères Davy et Basile**, en attente de l'arrivée d'Haïti du **Père Thomas**, les **diacres Thierry Merle et Bernard Buisson** participent activement à l'animation paroissiale.

Depuis un an, la situation sanitaire a bouleversé la vie paroissiale, les églises ont été fermées pendant le confinement puis rouvertes avec une jauge réduite. Nous pensons particulièrement aux familles qui n'ont pas pu accompagner leurs défunts comme elles l'auraient souhaité.

Les messes ont repris selon la programmation habituelle mais toujours en jauge limitée dans les églises. Différentes activités ont aussi repris avec le même souci des règles sanitaires à respecter.

La messe en plein air du 15 août à la Madone a pu être célébrée dans le respect des gestes barrières mais sans le partage du verre de la convivialité à l'issue de la célébration.

Pendant la période hivernale, il n'y a pas eu de messes à Ville sous Anjou, le chauffage étant défaillant, cependant des funérailles ont pu s'y dérouler avec l'utilisation d'un chauffage d'appoint.



Pour tous renseignements concernant la vie Paroissiale :

Maison Paroissiale

17 route du Dauphiné 38150 Anjou

Tél : 04 74 84 06 54

Mail : notredamedessources@orange.fr

Site : <https://paroisse-notredame-sannedolon.fr>

Un accueil est ouvert tous les mercredis de 9h à 11h et les samedis de 10h à 11h30, pour des renseignements en particulier concernant la catéchèse, l'aumônerie ou pour les démarches relatives à un baptême, un mariage ou tout simplement pour un moment de discussion. Le mercredi à partir de 10h permanence du père Jean-Hugues sur rendez-vous en téléphonant auparavant au 06 61 10 41 43

Nicole Pedeux (04 74 29 64 17)

Josiane Pellat (04 74 84 05 01)

Sites Amis/Liens Utiles :

- ▲ Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais : www.pspepr.fr/
- ▲ Carmel Notre Dame de Surieu : www.carmel-nd-surieu.fr/
- ▲ Diocèse de Grenoble : www.diocese-grenoble-vienne.fr/





BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLE SOUS ANJOU
N°20 - MARS 2021
<http://ville-sous-anjou.fr/>

